



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-162-2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 avril 2019, le règlement suivant a été adopté :

Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2019-162-2)

Ce projet de règlement modificateur vise à augmenter la dépense et l'emprunt prévus au règlement n° 2018-162 d'une somme de 1 818 000 \$, laquelle représente l'importante augmentation des coûts réels d'exécution pour l'item du bordereau des prix relatifs à l'organisation du chantier.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mai 2019. Il entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à la Direction du greffe dont les bureaux sont situés au 55, avenue Argyle à Saint-Lambert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h30 à midi ou sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, le 5 juin 2019.

Le greffier,

Mario GERBEAU

PUBLIC NOTICE

BY-LAW NUMBER 2019-162-2 COMING INTO FORCE

Public notice is hereby given that at the regular sitting of the Ville de Saint-Lambert Municipal Council, held on April 15, 2019, the following by-law was adopted:

By-law amending the By-law ordering an expenditure of \$21,066,592.38 and a loan in the same amount for work to rehabilitate the section of Riverside Drive between Alexandra and Hickson avenues, to rehabilitate the water inlet of the St. Lawrence Seaway Management Corporation and to replace the five sections or the major water main measuring 750 mm in diameter (2019-162-2) [translation];

The purpose of this draft amendment by-law is to increase the expense and loan provided for in by-law 2018-162 by \$1,818,000, which represents the significant increase in the actual execution costs for the item on the price schedule for the organization of the work site.

This by-law was approved by the Minister of the Municipal Affairs and Housing on May 27, 2019. It comes into force on the day of its publication and may be consulted at the City Clerk's Office, located at 55 Argyle Avenue in Saint-Lambert, from Monday to Thursday, from 8:30 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:30 p.m. and on Friday, from 8:30 a.m. to noon or on the City's website at: www.saint-lambert.ca.

ISSUED in Saint-Lambert, on June 5, 2019.

Mario GERBEAU
City Clerk